Province de Québec Municipalité du Village de Kingsbury

Assemblée du conseil, tenue le 6 janvier 2020 à 19h30, à la salle du conseil, sous la présidence du maire suppléant M. Michel Thibeault

Étaient présents : Pierre Bail

Michel Thibeault Claude Mailhot Myriam Baum Claire Morazain Marc Saumier

Est excusée: Martha Hervieux

1. Constatation de la régularité de la convocation de l'assemblée et du quorum requis

La régularité de la convocation de l'assemblée et du quorum requis sont constatés par le maire suppléant. Il déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

02-01-2020

Il est proposé par le conseiller M. Claude Mailhot, appuyé par la conseillère Mme Myriam Baum, et résolu d'adopté l'ordre du jour suivant :

- 1. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum requis
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux du 2 et 16 décembre 2019
- 4. Comptes à payer
- 5. Correspondance / Suivis
- 6. Période de questions de 10 minutes
- 7. Voirie, aqueduc et égout
- 8. Infrastructures
 - 8.1 Projet « Patinoire » : Programme PAFIRS du MEQ
 - 8.2 Soumissions pour éclairage du stationnement à la salle communautaire
- 9. CCU
 - 9.1 Adoption du règlement $152\ \mathrm{modifiant}$ le règlement de zonage numéro 121
 - 9.2 Adoption du règlement 153 modifiant le règlement de lotissement numéro 122
- 10. Service-incendie et sécurité civile
- 11. Loisirs et vie communautaire / Activités
 - 11.1 Appel pour former un comité des loisirs
 - 11.2 Appel à tous : Fête du village ou Fête nationale (subvention possible)
 - 11.3 Décorations pour la St-Valentin
- *12.* CPIK
 - 12.1 -
- 13. Communication
 - 13.1 Saviez-vous que...
 - 13.2 Site Internet
 - 13.3 Journal L'Ardoise
 - 13.4 Mise à jour de la chaîne téléphonique et contact-citoyen
- 14. MRC SGMR
 - 14.1 Protocole d'entente d'aide financière pour le déploiement de la fibre optique à domicile (FTTH) dans la municipalité de Kingsbury par la compagnie de télécommunications Coop-Tel)

- 14.2 Projets à soumettre dans le cadre du FDT
- 14.3 Résolution de participation au projet d'escouade verte de la MRC
- 15. Varia
 - 15.1 Achat d'une imprimante couleur
 - 15.2 Résolution d'adoption du règlement sur les taux de taxes 2020
 - 15.3 Résolution autorisant la mairesse à suivre une formation donnée par la FQM
 - 15.4 Résolution autorisant la mairesse à assister au congrès de la FQM du 24 au 26 septembre 2020 à Québec
 - 15.5 Règlement relatif à la régie interne du conseil de la municipalité
- 16. Période de questions de 10 minutes
- 17. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption et suivi des procès-verbaux du 2 et 16 décembre 2019

03-01-2020

Il est proposé par le conseiller M. Claude Mailhot, appuyé par la conseillère Mme Myriam Baum, et résolu d'adopté le procès-verbal du 2 décembre 2019.

Il est proposé par la conseillère, Mme Claire Morazain, appuyé par le conseiller M. Marc Saumier, et résolu d'adopter le procès-verbal du 16 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité

4. Comptes à payer

04-01-2020

Il est proposé par la conseillère Mme Myriam Baum, appuyé par la conseillère Mme Claire Morazain, et résolu de payer les comptes suivants :

31/12/2019	Dépôt	Michel Thibeault	144.73
31/12/2019	Dépôt	Claude Mailhot	144.73
31/12/2019	Dépôt	Marc Saumier	144.73
31/12/2019	Dépôt	Pierre Bail	144.73
31/12/2019	Dépôt	Martha Hervieux	630.92
31/12/2019	Dépôt	Claire Morazain	144.73
31/12/2019	Dépôt	Myriam Baum	144.73
31/12/2019	Dépôt	Yves Barthe	1348.25
31/12/2019	Dépôt	Michel Mailhot	954.91
09/12/2019	7832	Sylvain Demers	655.91
09/12/2019	7833	Bell Mobilité	72.43
09/12/2019	7834	Sophie Anne Vachon	300.00
09/12/2019	7835	Télécommunication Xittel	91.93
09/12/2019	7836	Journal de l'Ardoise	53.00
09/12/2019	7837	Alarme CDR	17.25
09/12/2019	7838	Electro-Concept PBL inc.	716.63
09/12/2019	7839	Fondation Desjardins	150.00
09/12/2019	7840	Les Sentiers de L'Estrie	378.46
09/12/2019	7841	Comité des Paniers de Noël	100.00
09/12/2019	7842	Gabriel Couture	1712.61

Pour un total de : Certificat no : 2019-12 **8 050.68**

Solde en banque au 31 octobre 2019 46 561.32

Solde au 6 janvier après paiement et dépôt 58 151.88

Adopté à l'unanimité

5. Correspondance / Suivis

Après la lecture de la correspondance, il est proposé par le conseiller M. Claude Mailhot, appuyé par la conseillère Mme Myriam Baum, de porter la correspondance aux archives de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

6. Période de questions de 10 minutes

Aucune question

7. Voirie, aqueduc et égout

Aucun point

8. Infrastructures

- 8.1 Projet « Patinoire » : Programme PAFIRS du MEQ Le directeur général Yves Barthe informe le conseil sur les coûts à prévoir afin de faire la réfection de la patinoire. Un budget sera présenté lors de la réunion du 3 février 2020.
- 8.2 Soumissions pour éclairage du stationnement de la salle communautaire. Nous n'avons toujours pas reçu les soumissions demandées.

9. CCU

9.1 – Adoption du règlement 152 modifiant le règlement de zonage numéro $121\,$

RÈGLEMENT NUMÉRO 152

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 121 EN AJOUTANT DES USAGES DANS LA ZONE R-1, EN AJOUTANT DES NORMES POUR LA CULTURE DU CANNABIS, EN MODIFIANT LA DÉFINITION DE TABLE CHAMPÊTRE, EN MODIFIANT LES NORMES D'ACCÈS AU TERRAIN ET AUX AIRES DE STATIONNEMENT.

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement

et l'urbanisme à la municipalité du Village de

Kingsbury;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Village de Kingsbury

applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des

modifications à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Mme MYRIAM BAUM, APPUYÉ PAR LE CONSEILLER, M. MARC SAUMIER, QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 152 SOIT ADOPTÉ

Adopté à l'unanimité

9.2 – Adoption du règlement 153 modifiant le règlement de lotissement numéro 122

RÈGLEMENT NUMÉRO 153

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 122 EN MODIFIANT LA NORME DE LA DISTANCE ENTRE DEUX INTERSECTIONS ET EN MODIFIANT L'ARTICLE 5.16 CONCERNANT L'ASSOUPLISSEMENT DES NORMES LOTISSEMENT.

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la municipalité du Village de

Kingsbury;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Village de Kingsbury

applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement suite à une modification du schéma d'aménagement de la MRC

du Val-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. MARC SAUMIER, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MME MYRIAM BAUM RÈGLEMENT NUMÉRO 153 SOIT ADOPTÉ.

Adopté à l'unanimité

10. Service incendie et sécurité civile

Aucun point

11. Loisirs et vie communautaire / Activités

11.1 – Appel pour former un comité des loisirs

Point reporté

11.2 – Appel à tous : Fête du village ou Fête nationale (subvention possible)

Point reporté

11.3 – Décorations pour la St-Valentin

Point reporté

12. CPIK

Aucun point

13. Communications

Aucun point

14. MRC - SGMR

14.1 – Protocole d'entente d'aide financière pour le déploiement de la fibre optique à domicile (FTTH) dans la municipalité de Kingsbury par la compagnie de télécommunications Coop-Tel)

Résolution d'adoption du protocole d'entente d'aide financière pour le déploiement de la fibre optique à domicile (FTTH) dans la municipalité de Kingsbury

CONSIDÉRANT que certains secteurs de la Municipalité ne sont pas desservis en matière de fibres optiques à la maison;

CONSIDÉRANT que le Bénéficiaire exploite une entreprise de télécommunication et détient actuellement un réseau de fibres optiques dans la MRC;

CONSIDÉRANT que le Bénéficiaire entend étendre son réseau de fibres optiques dans la Municipalité (ci-après « le Réseau »);

CONSIDÉRANT que le déploiement de la fibre optique à la maison est au bénéfice de l'ensemble de la Municipalité et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'entend pas devenir propriétaire du Réseau;

Il est proposé par le conseiller, M. Pierre Bail, appuyé par le conseiller, M. Marc Saumier, et résolu :

De signer avec **COOPTEL** un protocole d'entente d'aide financière pour le déploiement de la fibre optique à domicile (FTTH) dans la municipalité de Kingsbury

14.3 – Résolution de participation au projet d'escouade verte de la MRC

Pour l'année 2020, le conseil de la municipalité refuse de participer au projet d'escouade verte de la MRC.

15. Varia

15.1 – Achat d'une imprimante couleur

Le directeur général Yves Barthe s'occupe d'acheter une imprimante couleur qui sera financée à même le budget d'administration 2020.

15.2 – Adoption du règlement 154 sur les taux de taxes 2020

RÈGLEMENTS NO 154

RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère, Mme Claire Morazain, lors de la séance spéciale tenue le 16 décembre 2019 ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Mme Myriam Baum, appuyé par le conseiller M. Pierre Bail et résolu que le conseil de la Municipalité du Village de Kingsbury ordonne et statue par le règlement 154 ce qui suit, savoir que :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour titre Règlement déterminant les taux de taxe pour l'exercice financier 2020.

ARTICLE 3

Une taxe générale sur la valeur foncière de 0.40\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 4

Une taxe de 0.08\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2020, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec.

ARTICLE 5

Un tarif annuel de 230.00\$ soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2020 à tous les usagers du service d'aqueduc ainsi qu'un tarif de 460.00\$ à tous les usagers du service d'égout.

Les tarifs pour les services d'aqueduc et égout doivent, dans tous les cas, être payés par le propriétaire.

ARTICLE 6

Un tarif annuel de 125.00\$ pour le service résidentiel et de 125.00\$ pour le service commercial, soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2020 à tous les usagers du service d'enlèvement, de transport et disposition des ordures ménagères.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

ARTICLE 7

Le loyer sur l'immeuble du Motel Industriel de 90 000.00\$ avant taxes soit chargé au CPIK pour l'année 2020.

Ce loyer sera à la charge du CPIK.

ARTICLE 8

Un tarif annuel de 25.00\$ par chien pour la licence, soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2020 pour tous les propriétaires d'un chien.

ARTICLE 9

Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en quatre versements égaux. Le premier versement étant dû trente (30 jours) après l'envoi du compte de taxes, le deuxième versement le 4 mai, le troisième versement le 6 juillet et le quatrième le 8 septembre 2020. Pour

bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxe excédant 300.00\$ pour chaque unité d'évaluation.

ARTICLE 10

Les prescriptions des articles 5 et 6 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation sauf que l'échéance du versement s'il y a lieu, sera de trente jours qui suit la date de facturation.

ARTICLE 11

Le conseil décrète que le solde total du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance et porte intérêt à raison de 18% par année plus une pénalité de 5%.

ARTICLE 12

Ces taux sont en vigueur pour l'année 2020.

ARTICLE 13

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE 6 janvier 2020. AFFICHÉ LE 13 janvier 2020.

Martha Hervieux Mairesse Yves Barthe Directeur général

15.3 - Résolution autorisant la mairesse à suivre une formation donnée par la FQM

Point reporté.

15.4 – Résolution autorisant la mairesse à assister au congrès de la FQM du 24 au 26 septembre 2020 à Québec.

Attendu que la mairesse Mme Martha Hervieux a demandé au conseil l'autorisation de participer au congrès de la FQM en septembre 2020.

Il est proposé par le conseiller, M. Pierre Bail, appuyé par la conseillère Mme Myriam Baum d'autoriser la mairesse, Mme Martha Hervieux à assister au congrès de la FQM du 24 au 26 septembre 2020. Que les frais du congrès seront pris à même le budget 2020. (congrès FQM et formation)

15.5 - Règlement relatif à la régie interne du conseil de la municipalité reporte

Point reporté.

16. Période de questions de 10 minutes

Aucune question

17. Levée de l'assemblée

17-01-2020

La levée de l'assemblée est proposée par le conseiller, M. Claude Mailhot, à 20h35

Martha Hervieux	Yves Barthe
Mairesse	Directeur général